

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°11 Février 2014

Négociations en cours. Pensée et langage : nouvelle version ministérielle !



Tous les psychologues savent combien les rapports entre langage et pensée sont complexes. Car la langue n'est pas que la traduction de la pensée. En passant dans les mots, celle-ci s'élabore. Or il semble, au vu des textes qui nous ont été soumis pour le groupe de travail, que le MEN a pour le moins manqué une étape dans ce processus !

Si les propos d'introduction du Directeur adjoint de cabinet ont réaffirmé un certain nombre de principes auxquels le SNES est très attaché sur le métier et le positionnement des CIO, force est de constater que le décalage était patent avec une rédaction qui semblait correspondre à une toute autre conception.

De même entre les engagements pris par le directeur de cabinet le 30 Janvier concernant l'arrêt des fermetures de CIO tant que les discussions nationales n'auraient pas abouti, et la poursuite des projets engagés en particulier à Rouen, il y a loin du discours à la réalité.

Le SNES a dans sa déclaration préalable donné une appréciation négative des logiques qui semblaient avoir présidé à l'écriture des textes et transformaient en profondeur notre métier au profit d'une définition technique et très appauvrie de nos missions et d'une soumission, de fait, des CIO et des Directeurs aux modalités d'organisation du SPRO voulues par les régions. D'emblée les deux fiches sur les missions des copsy et des directeurs ainsi que sur la carte des CIO, ont été présentées comme des textes martyrs qu'il faudrait réécrire à la suite des échanges.

Une nouvelle réunion est prévue pour la mi-mars qui sera suivie de la réunion initialement fixée au 13 Février avec les psychologues du premier degré sur la formation, le recrutement et la carrière..

Le SNES sera très vigilant sur les nouvelles rédactions afin de garantir nos missions de psychologue, en direction de notre public prioritaire, de préserver tout le réseau des CIO et leurs missions au sein de l'institution scolaire, le statut et les conditions d'exercice des personnels.

Pour consulter l'ensemble des documents <http://www.snes.edu/-Groupe-de-travail-chantier-metier-.html>

17 Février 2014

Sommaire :

- *Des missions cli-
vées et appau-
vries*
- *Une carte des
CIO totalement
dépendante du
SPRO*
- *La suite*



Des missions clivées et complètement décentrées par rapport au cœur du métier !

Le texte concernant les missions établit une distinction aberrante entre le travail au CIO et le travail en établissement.

Cette rédaction ne relève pas d'une simple maladresse mais bien de la volonté de faire correspondre les missions dans l'une et l'autre structure aux deux donneurs d'ordre potentiels : l'Etat et la Région.

En effet si les Copsy et les DCIO restent bien fonctionnaires de l'Etat et inscrits dans la politique nationale et académique pour ce qui relève des missions régaliennes, ils seraient, dès lors qu'ils exerceraient dans les CIO, régis par la convention signée entre le recteur et le président de région. Or, selon les desideratas des régions et les limites mises ou non par les recteurs, les copsy et les DCIO pourraient se trouver engagés de manière très différente d'une région à une autre.

Ainsi le travail au CIO supposerait dans la fiche du MEN que les copsy travaillent sur les plateformes d'appui aux décrocheurs, sachant que ce public passe sous la responsabilité de la région, et qu'ils s'engagent à participer aux salons d'information et aux actions organisées par les régions dans le cadre du SPRO, sans qu'aucune limite ne soit fixée. Les pressions pour participer aux nuits de l'orientation et autres salons studyrama, montre très bien à quelles dérives ceci peut conduire!



(Extraits du texte du MEN concernant l'activité au CIO)

- La participation aux plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et aux réseaux formation, qualification, emploi (FOQUALE).
- La participation aux manifestations relatives à l'information et à l'orientation (salons,...) et au partenariat dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO).

En outre la description de notre intervention en direction des publics est totalement décentrée. Il faudrait se contenter d'informer et d'accueillir les élèves et les familles, tandis qu'il faudrait accompagner tous les autres publics. Peut être est ce en perspective de la nouvelle loi sur la formation professionnelle ?

Extraits de la fiche du MEN concernant l'activité au CIO

- L'accueil et l'information des publics scolaires et de leurs familles.
- L'accompagnement des autres publics (décrocheurs, jeunes adultes de 16 à 25 ans, élèves de l'enseignement privé et des CFA (centres de formation d'apprentis), EANA (élèves allophones nouvellement arrivés), adultes, jeunes sortant de prison,...).

En EPLE, l'exercice des copsy serait placé sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissements, ce qui peut être interprétée comme l'anticipation d'une mise en résidence en établissement comme à Grenoble ou à Rouen ! De plus les missions décrites sont réduites à un rôle de conseiller technique, sans plus de contacts avec les élèves.

Sans objectifs et sans assises de métier, autres que quelques connaissances sur les métiers, les formations et en psychologie de l'orientation, privés de leur rôle de psychologue dans l'aide à l'adaptation, l'observation, le suivi des élèves, la contribution à la réussite les copsy apparaissent réduits au rôle de spécialistes en « ingénierie de l'éducation à l'orientation » pour tous ceux qui, eux, seraient chargés d'accompagner les élèves !

(extraits de la fiche concernant l'activité en établissements)

Au sein des EPLE, sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement. Ces missions sont recentrées autour de trois grands axes :

- **L'accompagnement des élèves et des familles en vue de l'aide à l'élaboration des parcours de formation.**
Cette dimension prend appui sur leurs connaissances des métiers et des formations ainsi que sur leurs **connaissances en psychologie de l'orientation appliquée aux adolescents.**
- **Le conseil technique auprès des équipes éducatives, qui inclut trois aspects :**
 - La formation et le conseil aux équipes pour l'information des élèves ;
 - La connaissance des métiers et des formations qui y conduisent ;
 - L'aide à la prévention du décrochage scolaire et de l'absentéisme pour laquelle les COP sont en mesure d'apporter un éclairage utile à l'équipe afin d'améliorer la prise en charge globale des élèves.
- **L'ingénierie éducative en orientation** en vue de la mise en œuvre, par les enseignants, d'une éducation à l'orientation ambitieuse dans le cadre du nouveau parcours. Il s'agit, dans la dynamique du projet d'établissement, de concevoir et d'accompagner la mise en œuvre d'activités visant à développer la compétence à s'orienter chez les élèves.

Les missions des DCIO

Les missions des directeurs apparaissent réduites à leur plus simple expression uniquement tournées vers le SPRO et les partenariats locaux. Les missions institutionnelles des CIO au sein de l'EN sont totalement ignorées et le CIO n'apparaît plus que comme un lieu d'accueil comme un autre !

Extraits du texte concernant les missions des DCIO

Les DCIO ont pour mission de diriger les CIO. Ils sont responsables du programme d'activités du CIO. Ils s'assurent de la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation et en analysent les résultats.

Ils jouent un rôle essentiel dans les partenariats locaux en termes d'expertise et d'animation des réseaux. Les DCIO peuvent également être chargés d'un rôle d'animation au sein d'un bassin de formation.

Les CIO sont appelés à jouer un rôle au sein du SPRO, ce qui peut conduire les DCIO à mener le travail partenarial avec les autres acteurs au sein du SPRO.

Les DCIO peuvent rejoindre, dans certains cas, les services académiques de l'information et de l'orientation ou exercer d'autres missions dans le cadre du service de l'information et de l'orientation du ministère de l'éducation nationale.

Réponse du directeur de cabinet en séance :

B Lejeune a reconnu que cette présentation pouvait être mal perçue et qu'il n'était pas question de déplacer le centre de gravité du travail des copsy et des DCIO qui reste sur le public prioritaire des élèves et des étudiants et constitue le cœur du métier.

L'exercice des copsy s'effectue bien au contact des élèves et de leur famille et s'intègrent dans les missions régaliennes de l'État, dont la responsabilité première est celle des scolaires, Le directeur de cabinet a convenu que peut être les formulations retenues, pouvaient laisser penser qu'ils ne travaillaient qu'en direction des équipes mais ce n'est pas la volonté du MEN.

Il a précisé que la mise en œuvre du SPRO ne pourrait se faire que dans le cadre de la convention qui sera signée entre l'état et la région. Concernant les DCIO B Lejeune a réaffirmé qu'ils conservaient leur rôle « classique » de pilotage et d'animation de l'équipe. Il a réinscrit leur place en amont des autorités académiques (IEN IO, CSAIO)

Une carte des CIO totalement dépendante de la mise en place du SPRO !

La première raison invoquée pour l'évolution de la carte des CIO est la création du SPRO ! Contrairement à ceux qui nous ont répété que seul le désengagement des conseils généraux conduisait à la restructuration du réseau, le MEN reconnaît que la cause première est bien la volonté de création d'un service public d'orientation piloté par les Régions.

Extraits du texte sur l'évolution de la carte des CIO:

La mise en place du service public régional de l'orientation (SPRO) et le désengagement effectif ou annoncé par des conseils généraux pour le financement des CIO dits « départementaux » conduisent à mener une réflexion sur le maillage territorial de ces structures, en prenant en compte leurs missions de service public ainsi que la situation des personnels de l'orientation

De plus, alors que l'article 12 du projet de loi sur la formation professionnelle indique clairement les responsabilités de l'Etat et de la Région dans l'orientation, le document soumis affaiblit cette distinction en affirmant qu'elle ne doit pas aboutir à un cloisonnement étanche, ouvrant ainsi la porte à toutes les porosités au niveau régional !

Le recours à une convention nationale pour déterminer le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO est bien précisé. Ceci est positif et correspond à nos demandes. Mais les critères retenus pour leur implantation reprennent des éléments du premier cahier des charges établi par J.R. Pitte et amalgament les CIO aux structures de L'AIO. **A aucun moment le rôle des CIO dans la réponse aux besoins de leur public prioritaire n'est mentionné, la fonction d'observatoire du district, le travail avec les équipes et les partenaires qui ne sont pas que ceux du secteur de l'insertion et de l'emploi mais aussi du secteur social, de la santé, de la PJJ, de la jeunesse n'est même pas évoqué.**

Extraits du texte concernant les critères d'implantation.

- Améliorer l'accessibilité du service dans ses aspects géographiques (distance, transport, visibilité...) et matériels (amplitude horaire et jours d'ouverture au public, accès handicapé, signalétique...)*** ;
- Assurer une meilleure coordination avec les acteurs de l'accueil information orientation (AIO) sur un territoire ;***
- Garantir des modalités de fonctionnement permettant de remplir l'ensemble des missions dévolues aux CIO (interventions en établissement, réception du public, dynamique d'équipe...)***

La fiche prévoit que l'élaboration de la carte soit établie pour la rentrée 2015 et discutée entre les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, sans préciser s'il s'agira d'une concertation régionale ou nationale.

Si le niveau retenu est celui de la région, on voit bien quel pourra être le poids des représentants de l'éducation nationale et de ses personnels dans les CCREFP !

Le niveau préconisé pour l'implantation des CIO est le bassin. Or, l'adéquation entre la carte des CIO et les bassins de formation n'est pas uniforme. Dans certaines académies comme à Lille, cette définition a abouti à supprimer la moitié des CIO !

Pour le SNES, ce qui doit définir la carte des CIO c'est le district scolaire qui correspond à un certain nombre d'établissements à prendre en charge. Comment vanter les mérites du service de proximité en multipliant par 2 voire par 3 le nombre d'établissements donc de partenaires !

Certes le MEN rappelle la procédure pour la fermeture des CIO en cas de désengagement des Conseils généraux, ce que le SNES avait demandé en séance le 30 Janvier. Mais il encourage aussi pour maintenir la présence d'un CIO, un accueil sur une plateforme multiservices et amalgame encore une fois le CIO à une structure de l'AIO !

Extraits de la fiche sur l'évolution de la carte des CIO

Il convient, en toute hypothèse, de rechercher des solutions alternatives, par exemple auprès des communes ou communautés de communes, pour maintenir le financement d'une structure AIO (accueil information orientation) au-delà de la publication de l'arrêté de fermeture, afin de garantir la cohérence, à terme, de la carte académique des CIO.

Réponse du Directeur de cabinet en séance :

Le cabinet a dit avoir hésité entre deux rédactions : Soit donner simplement une méthode aux recteurs, soit préciser des indicateurs par rapport à ce qui est souhaité au niveau national. La deuxième solution a été retenue pour donner plus de cohérence à l'ensemble. Il faut, sur la compétence régaliennne, installer un maillage suffisant au plus proche des établissements. Le bassin de formation qui regroupe 3 ou 4 lycées et 15 collèges environ a paru un bon niveau. La proposition d'un CIO par bassin a semblé pertinente par rapport à l'organisation des collèges et des lycées. D'ailleurs, a souligné B Lejeune, souvent le DCIO est coordinateur de bassin.

Manifestement le MEN a fait une étude précise de comparaison de la répartition des bassins dans les académies. Le directeur de cabinet a pris l'exemple de Toulouse où l'on compte 24 Bassins tandis qu'à Orléans on en compte seulement 10. Il y a problème quand il n'y a qu'un bassin dans un département.

Le MEN est soucieux de donner des indications et une procédure aux académies: des concertations, une présentation au CTA puis une remontée à la Dgesco, pour travailler par rapport à la cible. La DGESCO sera chargée de l'harmonisation nationale, Il faudra regarder les ouvertures et les fermetures globalement. Le MEN reconnaît que les missions institutionnelles des CIO au sein de l'éducation nationale doivent avant tout être prises en compte.

La suite...

Les débats ont fait apparaître une divergence fondamentale entre la majorité des organisations syndicales qui défendaient une conception de notre métier comme celui de psychologue, faisant de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir, la continuité du travail indispensable en amont, sur la contribution à la réussite scolaire, l'aide à l'adaptation et l'observation continue et ceux comme le SGEN qui soutenait une vision du métier uniquement ancré sur le conseil, et proposait le **maintien, dans la mesure du possible, d'un réseau de proximité, la consultation des collectivités territoriales notamment par rapport au SPRO pour définir la carte des CIO, l'implantation dans des lieux tels que les Missions locales, les maisons de l'emploi, y compris avec d'autres collectivités et enfin la création d'un établissement public académique où seraient regroupés tous les Copsy afin de drainer des financements pour notre travail dans le SPRO !**

Ces propositions d'apprentis sorciers, aux conséquences majeures sur le métier, le statut et les conditions de travail ne sont pas celles de la majorité des organisations représentatives de la profession. Le MEN est désormais devant un choix. Soit il poursuit dans une voie, rejetée par les 3/4 de la profession, sabre du même coup son propre service public d'orientation et fragilise la place de ses personnels, soit il cherche à sortir par la haut de cette situation en fixant clairement les limites de l'engagement des CIO dans le SPRO, maintient son réseau et s'appuie fortement sur des conseillers d'orientation-psychologues et des Directeurs de CIO, revalorisés et reconnus dans l'éducation nationale.

La suite qui sera donnée aux projets de restructuration des CIO notamment à Rouen constituera un élément déterminant de la réponse. La profession n'acceptera pas le démantèlement du réseau des CIO.